



Compte rendu de l'Assemblée Générale du 14 Avril 2014

Pv 3/2014

Date : le vendredi 14 février 2014 à 17h30 dans les locaux de la Meva à Cassis (4 rue Séverin Icard)

Participants : Monsieur Philippe DENONFOUX (Président)
Monsieur Paul GOBET (Trésorier)
Monsieur Hervé de LISLE (Secrétaire)
Monsieur Jean-Claude CAYOL
Monsieur Guillaume MARTY
Monsieur Philippe SIEPEN
Monsieur Pierre BERTRAND

Invités présents : Madame Danielle MILON (Maire de Cassis)
Monsieur Marc DECANEVAS (Adjoint au Maire)

51 adhérents de l'association étaient présents, 4 pouvoirs étaient signés et adressés. Le quorum atteint, la séance ordinaire a été ouverte par Monsieur Philippe DENONFOUX (Président).

Ont été voté par délibération et approuvé à la majorité les opérations suivantes :

La reconduction du bureau actuel sans aucune démission

Se sont présentés et ont été élus à la majorité des voix :

Jean-Claude CAYOL Secrétaire adjoint

Philippe SIEPEN Président adjoint

Guillaume MARTY Trésorier adjoint

Cotisation annuelle a été portée à 25 euros.

-> Monsieur le Président Philippe DENONFOUX a ouvert la session à 17h43.
Il a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et a remercié Madame le



Maire pour son soutien notamment en matière logistique pour les activités de l'association et il a aussi remercié l'ensemble des partenaires de l'association pour leurs aides et soutiens : le CG13 pour sa dotation de 5000 €, GTC pour sa dotation de 1000€, la Fondation Crédit Agricole pour le financement d'une barque (50000€), le Chantier Trapani pour sa remise aux adhérents de 10% à la boutique et lors de l'utilisation de la grue pour la sortie des barques.

M. Philippe DENONFOUX a aussi rappelé l'accès à une subvention restauration du CG13 pour les propriétaires de barque qui en font la démarche. Cette année 2 dossiers sont en cours.

Philippe DENONFOUX a aussi informé que désormais chacun pouvait acheter le guidon de l'association à 5€ et le drapeau à 15€.

→ Monsieur Paul GOBET a ensuite présenté les comptes dépenses et recettes, chacun aura pu apprécier le sérieux de la gestion. Les comptes sont équilibrés, les dépenses ont été principalement dues aux activités (3014€) et les recettes sont issues des subventions obtenues (CG13, GTC ...). Le solde est de 7615 € auxquels il faut ajouter 2565 € versés par l'association Cassis Vert et Bleu dissoute récemment et qui souhaite par ce « don » poursuivre la pérennisation du patrimoine cassidien, notamment marin. Ils ont été chaudement applaudis par l'assemblée. Merci à Paul pour sa rigueur et son efficacité.

-> Monsieur Hervé de LISLE a présenté le riche programme des activités 2014, avec 13 rendez-vous et un bref bilan de l'année écoulée où l'association a participé à de nombreuses sorties et activités dans le port de Cassis mais aussi à l'extérieur comme à La Ciotat et Marseille pour la Grande Parade où 6 à 7 barques étaient de la fête.

Un bilan tout à fait positif, qui montre s'il en est besoin le dynamisme de l'association à participer à l'animation du port de Cassis mais aussi à représenter Cassis à l'extérieur.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés au cours des différentes manifestations et l'association remercie par avance tous ceux qui auront l'amabilité de prêter leur concours à l'organisation des activités 2014. Nous comptons sur vous !

-> Monsieur Philippe SIEPEN a présenté le nouveau site de l'association : www.acbt.fr

Chacun pourra y trouver les réponses sur les activités de l'association, les différents formulaires utiles (demande de subvention pour la restauration, Bip, inscriptions aux activités,), un blog est à la disposition de chacun pour y échanger conseils avisés, informations marines et autres, le site très pro a été réalisé avec Wordpress.



Philippe SIEPEN rappelle aux adhérents que ce site est le leur et qu'ils peuvent facilement lui transmettre infos et photos, de plus chaque bateau se voit présenter sur une fiche signalétique, il ne faut pas hésiter à communiquer toutes informations utiles.

Tous les adhérents sont invités à le consulter régulièrement ! Merci à Philippe pour cette belle vitrine de l'ACBT.

-> Monsieur Pierre BERTRAND adhérent, nous a présenté l'intérêt du dispositif

BIP (Bateau d'Intérêt Patrimonial).

Il s'agit d'un dispositif qui permet d'enregistrer dans une base actuellement d'environ 2000 bateaux, tous les bateaux traditionnels qui méritent d'être reconnus comme tel. Un dossier disponible en ligne sur le site est à remplir par le demandeur. Dossier qui est par la suite soumis à une commission annuelle de validation.

Cette reconnaissance permet au propriétaire d'être exonéré de frais de port lors d'un passage d'un port différent de celui de son port d'attache (à vérifier toutefois auprès de chaque capitainerie) et surtout d'être pour les nouvelles taxes portuaires qui seront mis en place l'an prochain d'en être totalement exempté un attrait supplémentaire pour ce dispositif de protection de nos bateaux patrimoniaux. Merci à Pierre pour sa très claire présentation.

-> Monsieur Jean-Claude CAYOL a rappelé les dispositions de pêche et non pêche dans les limites du Parc National de Calanques, aux adhérents de l'association.

Chacun pourra consulter sur le site internet, les coordonnées GPS de ces Zones de Non Prélèvements (ZNP), la cartographie marine et des photos (amers) marquant précisément le bornage de ces zones. Merci à Jean-Claude pour toutes les précisions utiles pour la pêche.

Il en profite aussi pour nous présenter rapidement les travaux de dragage qui sont prévus par le CG13. Ces derniers sont à l'étude et il ne manquera pas de nous tenir informé de la suite des travaux de la commission.

-> Madame Danielle MILON Maire de Cassis nous a fait l'honneur d'une petite intervention où elle a reconnu le travail fait par l'association tant pour l'animation du port que pour la pérennisation des bateaux qui sont indubitablement une marque de la spécificité cassidienne et dont madame le Maire apprécie tant la beauté.



Nous la remercions pour son soutien inconditionnel des activités de l'association tant sur le plan logistique (tente, accès aux zones publiques, matériel de la Mairie...) que moral.

Enfin Philippe DENONFOUX Président a remercié chaleureusement le bureau, tous les adhérents et les bénévoles qui participent tout au long de l'année à la réussite des activités.

- Pour clore cette soirée, il invite chaque membre présent à partager un apéritif dont chacun commencent à connaître la réputation.

Fin de l'Assemblée Générale à 19h48.

Fait à Cassis le 16 février 2014

Par Hervé de LISLE secrétaire de l'ACBT